REFLEXION METHODOLOGIQUE SUR LE LIEN PRIVATISATION ET PERFORMANCES DES ENTREPRISES : CAS DE L'ALGERIE

Nacer **AZOUANI**
Chargé de cours à l'Ecole Supérieure de Commerce, membre du laboratoire.

Résumé : Le phénomène de privatisation a pris une ampleur planétaire. Constituant une des premières conditionnalités du PAS, la privatisation vise à restreindre le rôle de l'Etat dans la sphère économique afin d'améliorer la performance des entreprises par la modification de leur système de gouvernance. L'objet de cet article consiste à analyser, par le biais d'une approche épistémologique, la relation privatisation performance. Une démarche méthodologique de traitement de l'impact de la privatisation sur la performance économique et financière de l'entreprise est proposée.

Mots clés : Privatisation, Performance, Entreprises publiques, PED, Algérie

Abstract: Since the eighties, privatisation has become a major component of the global economic reforms. The main objectives of privatisation consists of reducing the government's financial burden and its role in the economy, developing capital markets by promoting popular capitalism, and especially enhancing the efficiency and the performance of state owned enterprises(SOEs).

This paper examines a conceptual framework for analysing the impact of privatisation on the financial and operating performance of privatised SOEs especially in developing countries. It shows that the relation between privatisation and performance is a matter of interrelated variables such as economic, cultural, political and institutional factors.

Keywords: Privatisation, Performance, SOEs, Developing countries, Algeria.

Introduction

La privatisation des entreprises publiques s'inscrit dans un contexte de réformes globales du secteur public, jugé inefficient et marqué, depuis les années quatre vingt, par un rythme accéléré au niveau mondial. Ce mouvement de privatisation, initié à partir de 1979 en Grande-Bretagne, s'est par la suite propagé aux pays développés, ainsi qu'aux pays en transition et aux pays en développement (PED), sans distinction de leur niveau de développement ou de la nature de leur régime politique. La dimension temporelle et spatiale de la privatisation a fait l'objet de plusieurs analyses théoriques et des études empiriques dont elles soulignent clairement l'ampleur du phénomène ainsi que son impact aux niveaux macro et microéconomique.

A titre d'exemple, entre 1985 et 1999, 8 000 opérations de privatisation ont été effectuées à travers le monde (Brune, 2003). Ces opérations ont généré 1100 Milliards de dollars(en dollars US constants de l'année 1985)[1]. Entre 1990 et 2003, 120 PED ont procédé à environ 9000 transactions générant 410 Milliards de dollars de recettes des privatisations dont 300 opérations de privatisations rapportant 19 Milliards de dollars au MENA (World Bank Privatization Database).

La volonté de réduire l'inefficacité des entreprises publiques par la modification de leur architecture organisationnelle afin de les amener à des comportements d'efficience et le souci d'amoindrir le poids du gouvernement par la réallocation de la propriété et du capital des entreprises à des entrepreneurs privés, sont en effet à l'origine de ce phénomène international de désengagement de l'Etat.

1. Le concept de privatisation

Le concept de privatisation a pris de l'ampleur à partir des années 80. Les argumentations étaient diverses et souvent contradictoires, allant des concepts généraux aux effets de la privatisation.

Suivant la pensée libérale, l'interventionnisme de l'Etat dans la sphère économique (l'Etat providence) a engendré des effets néfastes à long terme sur l'économie nationale de la plupart des pays développes et en développement des les années soixante-dix et quatre vingt (ralentissement de la croissance économique, accélération de l'inflation, élévation rapide du chômage). D'après ce courant libéral, l'Etat doit être neutre et ne doit pas perturber le jeu des entreprises privées parce que l'efficacité économique dépend principalement des lois du marché et de la concurrence.

La privatisation est perçue comme un moyen de réduction des déficits budgétaires (dans les pays développés), de création d'une économie de marché (pays en transition), ou un remède aux problèmes économiques dans les PED, à travers un package de réformes économiques et financières, de libéralisation et de plans d'ajustement structuraux.

La notion de privatisation est vague et parfois confuse. Elle provoque de vives réactions politiques et culturelles et l'évaluation de ses effets fait l'objet de prises de positions souvent contradictoires.

Le concept de privatisation est difficile à cerner au vu des différentes acceptions. C'est « un concept confus qui évoque des réactions politiques vives.... Néanmoins, malgré ses variétés et ses différentes interprétations, la privatisation a des origines politiques et des objectifs qui ne prêtent à aucune confusion » [2] (NotreTraduction). Il désigne aussi bien, dans sa forme restrictive, le transfert, par l'Etat, des droits de propriété sur une entreprise publique au secteur privé, que la déréglementation (dérégulation) d'un secteur d'activité (ou ouverture du secteur à l'initiative privée), ou dans son sens le plus large, la privatisation de l'économie.

La définition de la privatisation peut même résulter d'une confusion de concepts acceptés dans différents pays. Ainsi, Bouachic (1982) relève que « La privatisation est synonyme de restructuration (Tunisie), d'autonomie (Algérie), de transfert (Maroc), de désétatisation (Brésil), de réaction face à la croissance de la bureaucratie (Etats-Unis), de changement surtout de structures organisationnelles (Pays-Bas), de dénationalisation des entreprises compétitives et bénéficiaires (France) »[3].

Dans sa conception restrictive ou micro perspective, la privatisation vise le transfert à titre définitif des entreprises d'Etat au secteur privé, sous la forme d'une cession de titres ou d'actifs, ou d'une cession de contrôle. La privatisation est, selon Megginson, Nash et Van Randenborgh (MNR,1994), le processus qui permet aux gouvernements de céder, totalement ou partiellement, leurs intérêts dans les entreprises publiques aux investisseurs du secteur privé dans l'espoir d'améliorer la faible performance de ces entreprises par le biais du cadre disciplinaire associé à la propriété privée

1. Le lien privatisation-performance : Concepts théoriques et pratiques

Le lien privatisation-performance est, depuis plus de deux décennies, au centre des débats scientifiques et idéologiques. La privatisation est devenue un phénomène mondial depuis les premières privatisations britanniques aux débuts des années 1980.

Le précurseur de ce mouvement global a été sans conteste le vaste programme de privatisations initiées par le gouvernement de Margaret Thatcher[4]. Les travaux de Friedrich Von Hayek (1945) notamment « The road to Selfdom » constituent la base intellectuelle de ce gouvernement[5]. Le phénomène s'est par la suite globalisé. Depuis, et avec le

démembrement de l'union soviétique et la chute du mur de Berlin, symbole de l'effondrement du système socialiste, la privatisation est devenue l'un des éléments essentiels du phénomène global de l'utilisation de plus en plus étendue des marchés dans la répartition des ressources. Cette approche, dominée par la vision néolibérale et appuyée par le « Consensus de Washington »[6], préconise la réduction maximale du rôle de l'Etat, l'élimination de ses interventions dans l'économie, et la libéralisation des marchés. Le marché est ainsi perçu comme la condition de l'optimum économique.

De nombreux pays, de différentes idéologies et revenus ont engagé de vastes programmes de transfert de propriété du secteur public au secteur privé. Pour apprécier l'ampleur de ce phénomène, de récentes études ont estimé les revenus engrangés, pour la période 1990-1999, de la cession d'entreprises publiques, à prés de Mille Milliards de dollars US dont 655,8 milliards $ pour les pays de l'OCDE[7] et 315,7 milliards $ US pour les pays en développement[8].

Dans la région du MEDA (Middle East and North Africa), les expériences de la Turquie, l'Egypte, la Tunisie ou le Maroc montrent que la privatisation peut être un catalyseur pour le développement du secteur privé quand elle est accompagnée de réformes de l'environnement des affaires et des marchés financiers[9]. A fin 2006, 926 grandes opérations de privatisations ont été enregistrées pour un revenu global de 55,6 Milliards de dollars, avec des pics de flux financiers dépassant les US$13,5 Milliards et US$14 Milliards pour les années 2005 et 2006 respectivement (PRIVMEDA, OCDE 2007). En nombre de cessions d'entreprises publiques, la Turquie arrive en tête avec 32%, suivie de l'Egypte avec 25,6%, la Tunisie avec 20%, le Maroc avec 12,9%, et l'Algérie avec seulement 2,5%. Néanmoins, l'Algérie a depuis, accéléré son programme de privatisation pour atteindre, à fin 2008, 408 opérations dont 210 privatisations totales, 47privatisations partielles, et 76 reprises par les salariés. L'Algérie a ainsi engrangé environ 140 Milliards de dinars[10].

2. Les raisons de la privatisation

Ce vaste mouvement de privatisation avait des soubassements tant idéologiques qu'économiques liés aux objectifs de la privatisation. En effet, la première question à se poser dans tout processus de privatisation est : pourquoi privatiser ? L'hypothétique réponse est parfois d'ordre

idéologique (surtout pour les pays à orientation socialiste à l'instar de l'Algérie) dans une optique d'opposition des modèles socialistes et capitalistes de développement. En d'autres termes, « privatiser pour changer le système » au regard des résultats catastrophiques, tant aux plans politiques qu'économiques et sociaux des économies centralisées. Les pays « socialistes » voulant se débarrasser au plus vite de ce fardeau idéologique, optent pour une libéralisation des marchés (financiers, de commerce domestique et international, et de travail). Ces clivages idéologiques se sont notamment traduits par une globalisation dans la mise en œuvre des réformes économiques comme le montre Joseph Stiglitz (2002), la privatisation a pris un tour idéologique et a touché dans certains pays des entreprises publiques qui fonctionnaient bien. Ces réformes, fondées sur le désengagement de l'Etat de la gestion des entreprises publiques, ont pour finalité le transfert de la propriété de l'Etat sur ces entreprises vers le secteur privé. La privatisation des entreprises étatiques (surtout le système d'actionnariat populaire qui favorise un capitalisme populaire) imprime, ainsi, à ce processus de transition vers l'économie libérale son caractère d'irréversibilité.

Néanmoins, cette conception du non-Etat ou du moindre-Etat, choix idéologique ou politico-économique, est supportée par des justifications d'ordres macro et micro-économiques. Au plan macro-économique, la privatisation est associée aux déficits budgétaires et à une crise des finances publiques dans la majorité des pays à hauts ou bas revenus. Les échecs relatifs des politiques de substitution aux importations et l'état de faillite potentielle du secteur public ont été la traduction d'une croissance économique de plus en plus déséquilibrée. Cette situation a imposé une redéfinition du rôle de l'Etat et des entreprises publiques. Les recettes générées par la cession de ces entreprises étatiques permettent ainsi de financer une partie de ces déficits.

La privatisation a également, au regard des PED, des objectifs macro-économiques multiples. Promouvoir l'expansion du secteur privé par l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs. Promouvoir la concurrence par l'élimination ou la régulation des monopoles. Promouvoir l'actionnariat populaire et développer des marchés financiers efficients, permettant d'orienter l'épargne nationale vers l'économie formelle et promouvoir l'investissement national et étranger et la création d'emploi.

Au plan micro-économique, l'un des principaux objectifs assigné à la privatisation est de supprimer, sinon réduire au maximum, le fardeau financier et administratif imposé par la subvention continue et la gestion d'un secteur public structurellement déficient. Plus important encore est l'objectif d'amélioration de la performance de l'entreprise de l'entreprise post-privatisation. Le débat scientifique est ainsi orienté sur la rhétorique du lien entre privatisation et performance. Ce lien est induit par la relation propriété performance puisque si l'hypothèse de la supériorité de la propriété privée sur la propriété publique est confirmée, le transfert de cette dernière vers le secteur privé améliorerait la rentabilité et l'efficience de l'entreprise nouvellement privatisée.

3. Performances de l'entreprise privatisée : Revue de la littérature

La problématique de la performance de l'entreprise privatisée comparée à la performance de l'entreprise publique a été, durant ces trente dernières années, au centre des débats scientifiques sur la privatisation. Les avocats de la privatisation estiment que la propriété privée est plus efficiente que la propriété publique. Ils estiment que le changement de propriété redéfinit les objectifs de l'entreprise ainsi que les motivations des managers.

Un certain consensus semble effectivement se dégager. La supériorité de l'entreprise privée ou privatisée sur la propriété publique, au regard de la rentabilité, l'efficience opérationnelle, la productivité,les dépenses d'investissement, l'endettement, et l'emploi (Boycko, Schleifer, et Vishny, 1996 ; Megginson, Nash, et Van Randenborgh, 1994 ; Dewenter et Malatesta, 2001 ; D'Sousa et Megginson, 1999 ; Boubakri et Cosset, 1998 ;; La Porta et Lopez-de-Silanes, 1999 ; Boubakri, Cosset, et Guedmani, 2005 ; Ben Naceur, Ghazouani, et Omran, 2007 ; Gupta, 2005 ;; Megginson et Netter, 2001;; Wolf et Pollitt, 2008).

Néanmoins, ces résultats sur l'impact positif des privatisations sur la performance semblent plus nuancés, et produisent dans certains cas, surtout dans les pays en développement ou en transition, des effets insignifiants et parfois négatifs (Dewenter et Malatesta, 1997 ; Shirley, 1998 ; Martin et Parker (1995) ; Ramamurti, 1996 ; Nellis, (1999) ; Frydman , Gray , Marek , et Rapaczynski (1999) ; Black, Kraakman et Tarassova, 2000 ; Shirley et Walsh, 2001 ; Djankov et Murrell, 2002 ; Boubakri et Cosset, 1999 ; Alexandre et Charreaux, 2004).

Une des rares études sur l'impact de la privatisation sur la performance des entreprises dans le MENA est l'œuvre de Ben Naceur, Ghazouani et Omran (2007).

Bien qu'elle ne puisse être considérée comme une panacée, la privatisation peut souvent promouvoir l'efficience économique, moins en transférant les activités du secteur public au secteur prive qu'en facilitant l'adoption d'une politique active en matière de concurrence et en améliorant les mécanismes d'incitation et de contrôle en vigueur.

Ce postulat d'un lien entre propriété et performance nous renvoie à la question posée plus haut, pourquoi privatiser ? En fait, les préjugés selon lesquels l'entreprise privée (ou privatisée) est plus performante représentent une vision qui remonte à Adam Smith qui préconisait déjà en 1776 la cession des terres dans le cadre du désendettement des monarchies.

Cette vision repose sur les fondements théoriques selon lesquels la propriété publique est moins incitative que la propriété privée (Boycko et al.1996). L'entreprise détenue par des actionnaires privés est régie par les lois du marché. Le marché discipline les managers de l'entreprise, au regard de la mise en faillite et des opérations publiques d'achat (OPA), pour orienter les objectifs de l'entreprise vers un point focal ; la maximisation de la valeur de l'entreprise et par conséquent celle de l'actionnaire. A l'inverse, notamment dans les PED, les dirigeants des entreprises étatiques sont désignés (et révoqués) par un des multiples démembrements de l'Etat selon des critères répondant plus à de la cooptation qu'aux critères de compétences (le cas des économies en développement)[11]. Ils ne sont pas soumis (dans la pratique) aux sanctions du marché, ni des contraintes budgétaires dures (hard budget constraints). Ces dirigeants, pour des raisons matérielles et immatérielles, ne sont pas motivés à fournir les efforts nécessaires pour l'amélioration de la performance de l'entreprise. Ce comportement managérial des dirigeants sera transmis, par la même logique, aux subordonnés[12].

A cet égard, le corpus théorique et empirique semble se dégager autour d'un consensus sur la supériorité de l'entreprise privée. De par la nature de la propriété de la firme, induite par la privatisation, cette supériorité se manifeste par la clarté et l'unicité des objectifs de l'entreprise privée (profit-seeking), comparée à l'ambiguïté et la multiplicité des objectifs (politically-oriented). A cet égard, l'Etat, de par

ses multiples ramifications et démembrements qui influent directement ou indirectement sur le processus décisionnel de l'entreprise, est perçu comme étant un mauvais gestionnaire.

4. Cadre méthodologique du lien privatisation-performance

4.1. Problématique de la performance des entreprises publiques privatisées

Le lien privatisation performance pose plusieurs problématiques complémentaires sous-jacentes à la principale, que le chercheur ou l'analyste, afin d'obtenir un cadre global de ce lien, se doit d'élucider.

Est-ce que le fait de transférer les droits de propriété du secteur public vers le secteur privé améliore, détériore ou n'affecte pas la rentabilité et l'efficience de l'entreprise ? Et quelles en sont les raisons ?

Est-ce que la réforme économique et financière de l'entreprise publique ne doit pas précéder sa cession ou est ce qu'il faut laisser ce soin au nouveau repreneur ?

Quelle est la méthode de transfert de propriété, cession aux salariés des entreprises publiques « insiders » (management buy-out (MBO), employee buy-out (EBO), ou management and employee buy-out (MEBO), ou bien la cession des actifs publics à des propriétaires extérieurs à l'entreprise « outsiders », nationaux ou étrangers, ou sélection d'un repreneur stratégique (la privatisation de masse est exclue du programme algérien de privatisation), qui maximise la performance et la valeur de l'entreprise privatisée.

Est-ce que les changements de la structure organisationnelle et des dirigeants dans l'entreprise post-privatisation sont nécessaires pour inculquer une nouvelle culture managériale basée sur la maximisation de la valeur actionnariale ? A cet effet, certains auteurs ont démontré qu'il existe une relation statistiquement significative de l'impact de la culture (sentiment d'appartenance à l'entreprise, culture organisationnelle) comme base d'influence de la pratique managériale, et par conséquent de la performance financière de l'entreprise [13]. Parker (1995) estime également que le transfert de propriété implique des changements organisationnels qui influent positivement sur la rentabilité et l'efficience de l'entreprise privatisée[14].

Est ce que les forces du marché ont un impact direct ou indirect sur la performance ? Est ce que le développement d'un marché monétaire et

financier efficient, notamment la réforme bancaire et le développement d'un marché des valeurs mobilières, est déterminant dans l'amélioration de la performance de l'entreprise privatisée ? Est-ce qu'un environnement concurrentiel est aussi déterminant dans la réduction des coûts et l'amélioration de la qualité des produits et services fournis aux consommateurs ?

Et par-dessus tout, la privatisation ne doit-elle pas, pour être efficace et maximiser la performance de l'entreprise, être accompagnée de réformes institutionnelles (politiques, juridiques, économiques et sociales) adaptées au contexte de certaines économies rentières et gangrenées par des économies souterraines (ou les rapports de force en présence font et défont les différentes politiques économiques) [15] qui déstabilisent l'environnement de l'entreprise ; ou est ce que l'entreprise doit adapter sa stratégie de croissance à ce climat d'instabilité structurelle ?

Par ailleurs, la défaillance des institutions de gouvernance d'entreprises augmentent le coût du capital et entravent les efforts de restructuration et peuvent même aboutir à la « renationalisation » de l'entreprise privatisée (Lopez-de- Silanes et Chong, 2003). A cet effet, est-ce que le faible environnement institutionnel des PED, caractérisé par une absence de « guide de bonnes conduites » et une juridiction relative sur la protection des droits de propriété des actionnaires, accentué par un développement très réduit des marches de capitaux, n'incite pas les dirigeants des entreprises privatisées à revenir à leur comportements managériaux d'avant privatisation ?

Enfin, est ce que l'Etat doit être littéralement exclu de la gestion économique et financière des entreprises pour ne se consacrer qu'à sa vocation régalienne originelle (santé, éducation, sécurité, et régulation) et laisser le soin de réguler l'activité économique aux mécanismes du marché ?

La recherche des réponses à ces questionnements de la problématique exige d'abord de situer les privatisations dans leur contexte politico-économique et d'encadrer ce processus par son approche actionnariale. Cette approche théorique est fondée sur la maximisation de la valeur de l'entreprise, et par conséquent la maximisation de la richesse de ses propriétaires. Le cadre conceptuel est construit à partir des théories de la firme principalement la théorie des

droits de propriété (Alchian et Demsetz, 1973 ; Furubotn et Pejovich, 1972, entre autres), la théorie d'agence (Jensen et Meckling, 1976), ainsi que la théorie des choix publics (Tullock, 1965 ; Buchanan, 1968 ; Niskanen, 1971). Les théories des couts de transactions (Coase, 1937 ; Williamson, 1985), de l'efficience-x (Leibenstein, 1978), et la théorie des marchés contestables (Baumol, Panzer et Willig, 1986) ont été également mises à contribution pour justifier la privatisation.. Ce cadre théorique privilégiant la conception libérale de la firme qui suppose la supériorité de la propriété privée, sera opposé à l'approche rentière de l'entreprise étatique (vision dominante dans la plupart des PED).

L'Algérie, pays caractérisé par une économie de rente a engagé à partir de 1994, à l'instar des PED ou en transition, un programme graduel de privatisation dans le cadre des réformes économiques et financières entamées depuis 1988, par le gouvernement réformateur de Mouloud Hamrouche [16]. Ces réformes étaient imposées par un environnement politique, économique et social, des plus catastrophiques. Ainsi, la conjoncture économique était caractérisée par :

- Une grave crise des finances publiques due aux effets du choc pétrolier de 1986 et la crise de l'endettement, d'ou une diminution drastique des fonds étatiques prêtables ;

- Une déstructuration industrielle et financière des entreprises publiques induite par des facteurs exogènes (interventionnisme de l'Etat sur tout le processus décisionnel de l'entreprise), et endogènes (faible productivité due à une pléthore de personnel et gestion bureaucratique archaïque, faiblesse ou laxisme du contrôle de l'Etat due à des considérations politiques et aux soft budgets);

- L'application d'un plan d'ajustement structurel (PAS) imposé par les institutions financières de Bretton Woods[17], en l'occurrence, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) et ses répercutions sur le plan socio-économique. Ce PAS fait suite aux échecs des politiques d'auto ajustement économique mises en œuvre.

Les réformes économiques et financières visaient en premier lieu la stabilisation du cadre macro-économique et la recherche d'une meilleure efficacité économique, et plus globalement, le passage d'une économie centralisée et de rente à une économie de marché où l'intervention de l'Etat dans la sphère économique serait significativement réduite.

Néanmoins, « la dimension rentière du secteur public industriel était plus forte que les velléités de réformes ».

Présentement, les chercheurs et les analystes du FMI et de la BM sont unanimes. Ils reconnaissent la stabilisation du cadre macro-économique, associée à la mise en œuvre du PAS, et grâce particulièrement à la hausse des prix des énergies fossiles non renouvelables (pétrole et gaz)[18]. Ils relèvent néanmoins l'échec des réformes micro-économiques[19]. Le financement des déficits budgétaires enregistres par les entreprises publiques déstructurées à travers leur capitalisation (rachat de leurs découverts bancaires) a coûté au trésor public quelque 28 Milliards de dollars. Les causes exogènes et endogènes liées à la sous efficience de l'entreprise publique persistent. C'est ainsi que 35 Milliards de

Dinars ont été mobilises, au titre de la loi de finances 2006, par le trésor public pour la prise en charge des déficits d'entreprises publiques économiques (EPE) déstructurées ou sous efficientes[20]. Cet assainissement financier devait se faire après une opération d'évaluation des comptes déficitaires dont les stocks morts et les créances irrécouvrables. Malgré tous ces efforts, sachant pertinemment que la dette publique Algérienne est principalement le résultat des rachats des déficits de ces EPE, les causes exogènes et endogènes liées à la sous efficience de l'entreprise publique persistent.

Partant du constat de la défaillance structurelle de l'entreprise publique, défaillance à l'origine, selon les décideurs politiques, de l'échec du système économique en place ; les autorités algériennes avaient pourtant mis en œuvre, avec l'appui du FMI et de la BM, les trois options stratégiques suivantes[21]:

- Dissolution des entreprises structurellement déficientes, et cession de leurs actifs, principalement aux employés[22] ;

- Restructuration industrielle et assainissement financier des entreprises à caractère « stratégique »[23] ;

- Privatisation des autres entreprises viables ainsi que les entreprises sous efficientes nécessitant, au préalable, une mise à niveau.

En analysant la situation économique des entreprises publiques algériennes, nous constatons beaucoup de similitudes, au regard des facteurs exogènes et endogènes liés aux défaillances de ces entreprises,

notamment avec les pays en développement du MENA (Middle East and North Africa), tels que l'Egypte, le Maroc, la Tunisie, la Syrie ou la Libye. La différence devrait résider dans l'état d'avancement des programmes de privatisations. En effet, le gradualisme préconisé par les concepteurs du programme Algérien des privatisations pourrait se transformer, au vu de la crise financière mondiale et des agissements de certaines entreprises étrangères en frein à ce programme.

La problématique centrale du lien privatisation performance dans les PED s'applique au même titre aux entreprises publiques algériennes privatisées. Cependant, les spécificités de l'environnement politico-économique ; la problématique question de la cessibilité de l'assiette foncière ; la culture et les aptitudes managériales des dirigeants et travailleurs (employés et repreneurs) de ces entreprises ; ainsi que le comportement des actionnaires et investisseurs potentiels ; sont des déterminants qui peuvent influer directement ou indirectement sur la performance de l'entreprise privatisée.

Abdelhak Lamiri considérait déjà, en 1993, que l'entreprise publique algérienne « était malade de sa gestion, de son environnement, de son histoire et de ses traditions. Sa culture profondément ancrée dans un projet de société qui valorise peu les compétences et les résultats, prévaut encore et semble résister,..., aux réformes et aux dispositifs contenus dans l'autonomie, ..., perpétuant ainsi les inefficacités (des structures de production) et par là, les problèmes économiques de la nation ». Il précise, en outre, que l'industrie industrialisante, qu'il a modélisé sous l'appellation d'« industrie désindustrialisante », la restructuration et les réformes économiques ont toutes buté sur l'écueil incontournable du système de management mis en place [24]. Cette caractéristique de l'économie et du management algériens persiste présentement dans les entreprises publiques algériennes. D'où l'importance du changement qui pourrait être induit par le transfert de propriété vers l'investisseur privé national ou international (selon les résultats de chacun)

4.2. Hypothèses applicables au lien privatisation-performance

L'objectif essentiel de l'étude du lien privatisation-performances, notamment dans les PED en général et en Algérie en particulier, est de mesurer les effets des privatisations sur la performance des entreprises publiques privatisées dans un environnement institutionnel caractérisé

par un faible développement des marchés, notamment financiers et de travail ainsi qu'une culture rentière averse au risque et au travail productif[25]. Il s'agit principalement de :

- Comparer la rentabilité économique et financière des entreprises avant et après privatisation, et mesurer notamment, la capacité de création de valeur de l'entreprise. Cette comparaison sera faite en prenant en considération les différents biais d'information relatifs à la problématique de mesure et de comparaison des différents critères de profitabilité et d'efficience. Cette problématique est encore plus complexe dans l'environnement sus-cité (complexité de mesures des cash-flows futurs due à la faiblesse des mécanismes de marché et à des systèmes d'information comptables archaïques)[26] ;

- Etudier l'efficience, en termes de productivité, d'investissement et d'endettement ;

- Mesurer l'impact des privatisations sur la création d'emploi ;

- Etudier le système de gouvernance de l'entreprise privatisée, comparativement à l'entreprise publique, et analyser les effets directs et indirects des mécanismes de contrôle sur la création de valeur, le degré de participation de chaque coalition (actionnaires, conseil d'administration, dirigeants et travailleurs éventuellement) à la création de cette valeur ainsi que la répartition de la valeur résiduelle ;

- Placer ces variables dans un environnement concurrentiel comparativement à l'environnement monopolistique de l'entreprise publique. En prenant en considération la concurrence, il faut distinguer entre la petite privatisation (cession de petites entreprises) qui favorise la concurrence et la privatisation des grandes entreprises publiques qui implique le transfert, en plus des droits de propriete, de leurs positions monopolistiques sur le marché en faveur des repreneurs privés (Williamson, 1993)[27].

L'hypothèse de base, supportée par la majorité des études théoriques et empiriques dans les pays développés, en transition ou en développement, suppose la supériorité de la propriété privée sur la propriété publique. En conséquence, la privatisation des entreprises publiques algériennes, au regard de leur état de sous performance chronique, conduirait systématiquement à l'amélioration de leurs performances. Cette hypothèse centrale, induite par la problématique fondamentale, peut être décomposée en quatre hypothèses.

4.3. Démarche

La démarche méthodologique mise en œuvre pour répondre aux questionnements et vérifier les hypothèses de la problématique est basée sur une approche temporelle comparative de la performance avant et après privatisation. Elle s'articule autour de trois axes principaux : le processus de privatisation de l'entreprise publique, la performance de l'entreprise privatisée, et la problématique mesure de la performance.

4.3.1. La privatisation de l'entreprise publique

L'analyse est basée sur les raisons de la défaillance structurelle de l'entreprise publique, notamment la multiplicité des objectifs assignés aux entreprises publiques qui constitue un des facteurs de leur inefficience. Ces défaillances structurelles, au regard de la rentabilité économique et financière ainsi que des aspects organisationnels et institutionnels liés à l'environnement interne et externe de l'entreprise, et ce malgré les différentes reformes mises en œuvre sont analysées. Les facteurs d'inefficience de l'entreprise publique sont traités à partir des différents constats établis par les institutions nationales (ministères, CNES, ANDI, ONS), internationales (union européenne, FMI, Banque Mondiale), ainsi les travaux académiques.

Le processus de privatisation est analysé sur la base de l'impact macro et micro économique, ainsi que des méthodes de privatisation mises en œuvre, sur la performance de l'entreprise privatisée. L'étude de ce processus repose sur une analyse des rapports gouvernementaux et ceux des institutions internationales (rapports et études sur la privatisation en Algérie et dans les régions du MENA et MEDA). Cette étude documentaire de la privatisation, notamment des entreprises privatisées, objet de l'étude empirique, est complétée par une analyse d'entretiens. Ces entretiens seront réalisés avec des responsables de différents organes chargés de la privatisation, tels que le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements (MIPI), le conseil des participations de l'Etat (CPE) et les sociétés de gestion des participations de l'Etat (SGP), ainsi que des investisseurs et repreneurs domestiques et étrangers et des représentants de l'association des travailleurs repreneurs d'entreprises publiques locales privatisées.

4.3.2. Analyse de la performance économique et financière de l'entreprise privatisée

Dans un souci de préservation d'une approche temporelle comparative, pré et post privatisation, et au regard de l'intervention de plusieurs variables dans un environnement caractérisée entre autres par une économie informelle importante, des traditions d'entreprise privée et familiale, et un marché financier insignifiant, l'étude de cas de plusieurs entreprises cédées sur la base de différentes méthodes de privatisation (privatisation totale ou partielle, cession à des investisseurs domestiques ou étrangers) est préconisée. La méthode d'études de cas permettra d'évaluer qualitativement l'impact des privatisations sur les mesures de performance de l'entreprise privatisée. Cette évaluation, en l'absence de cotations des titres des entreprises publiques ou privées[28], sera effectuée sur la base du traitement et de l'analyse des données comptables internes (états financiers, rapports d'activité et du commissaire aux comptes ainsi que les états sociaux) pour l'évaluation de la rentabilité, l'efficience, la productivité, la politique financière et l'emploi, d'une part. D'autre part, lyse économique et financière est complétée par une analyse litative des effets de la privatisation sur le processus décisionnel et la velle structure organisationnelle de l'entreprise privatisée, d'autre

L'étude des aspects financiers et organisationnels de l'entreprise privatisée nécessite, en plus de l'analyse quantitative et qualitative des états financiers, une enquête par questionnaire complétée par un guide d'entretiens avec les actionnaires, les dirigeants, les responsables financiers et du contrôle de gestion ainsi que les syndicats. Cette démarche est entreprise en vue de réduire les biais relatifs aux données quantitatives tirées des documents comptables et financiers et renforcer ainsi la validité de l'investigation et consolider les résultats de l'analyse.

La période d'analyse retenue pour tester le changement de performance est de deux années avant et deux années après la privatisation de l'entreprise. Cette période peut aller à trois années, période souvent retenue dans les études empiriques, en cas de disponibilités des informations comptables et financières[29].

4.3.3. Mesures de la performance

En l'absence de marché financier développé, le cas de beaucoup de PED, l'évaluation de la performance des entreprises privatisées est basée essentiellement sur les mesures comptables et financières. Un nombre important d'études empiriques sur le lien privatisation-performance a

utilisé ces mesures comptables malgré les limites liées aux problèmes de biais d'information et de normes comptables(les entreprises algériennes utilisent présentement un système comptable archaïque sans aucune référence aux normes).

L'impact de la privatisation sur la performance est évalué par les indicateurs de rentabilité et d'efficience ainsi que des indicateurs de politique financière et d'emploi.

Afin de donner une vision économique et financière plus complète de la performance des entreprises privatisées, il serait également intéressant de coupler ces indicateurs par une analyse de l' « Economic Value Added » (EVA élaborée par les consultants américains Stern et Steward) pour mesurer le degré de création de valeur par l'entreprise privatisée en montrant la différence entre la rentabilité des capitaux engagés et le coût de ces capitaux engagés (capitaux propres et dettes).

Les indicateurs de rentabilité :

La rentabilité des entreprises privatisées est souvent examinée en fonction de trois indicateurs de performance utilisés dans la littérature et la pratique anglo-saxonnes : le retour sur les capitaux propres (ROE), le retour sur l'actif (ROA) (auquel on pourrait rajouter un indicateur similaire largement utilisé dans les pays francophones, la rentabilité économique), et le retour sur les ventes (ROS).

- ROE (return on equity) ou Rentabilité financière ou actionnariale = Résultat net/Capitaux propres (CP) ou Résultat courant/CP (pour éliminer les éléments exceptionnels)[30] ;

- Rentabilité économique = Résultat économique/Capital économique ou EBE/Immobilisations brutes d'exploitation+BFRE ou EBIT (earnings before interest and taxes)/Capitaux engagés (pour analyser l'effet de levier) ;

- ROA (return on assets) ou rendement sur actifs = Résultat net/Actif total ;

- ROS (return on sales) ou rendement sur ventes ou marge de profitabilité = Résultat net/Ventes.

Les indicateurs d'efficience opérationnelle ou productivité :

- **SALEEF** (sales efficiency) ou efficience des ventes = Ventes/Effectif ou Ventes/Actif total ;

- NIEFF (net income efficiency) ou productivité = Résultat net/Effectif.

Les indicateurs de politique financière :

- CESA (capital expenditure to sales) ou dépenses d'investissement = Investissement/Ventes ;

- LEVERAGE (endettement) = Endettement total/Actif total ou Endettement à long terme/CP ;

- DIVIDENDE = Dividendes/Ventes ou Dividendes/Résultat net.

L'emploi : Evolution des effectifs

La création de valeur : La valeur ajoutée économique ou EVA (Economic Value Added)
EVA = Résultat d'exploitation x (1- Taux d'imposition) - Coût du capital x Capitaux engagés.

5. Cadre théorique du lien privatisation-performance

L'argumentation théorique selon laquelle la privatisation améliore la performance de l'entreprise publique (privatisée) trouve son ancrage fondamental ainsi que ses influences conceptuelles dans les prolongements de la théorie néo-classique de la firme, notamment la théorie des droits de propriété et la théorie la théorie d'agence.

L'entreprise était considérée dans la théorie néo-classique comme une « firme point », une « boite noire » qu'on évite d'entrouvrir pour voir la complexité de son organisation. Elle était assimilée à un agent passif, qui se contente de produire des biens et services qui ne réagit qu'aux signaux du marché (Coriat et Weinstein, 1995) et non à une entité créatrice de richesses et d'emplois.

Les arguments théoriques de l'existence de l'entreprise publique sont justifiés dans l'approche néo-classique par la nécessité de l'intervention de l'Etat dans l'activité économique en vue de réguler les imperfections du marché. Ces fondements sont consacrés par les travaux d'éminents théoriciens tels que Marx (1818-1883), Walras (1834-1910), Pareto (1848-1923), ou Keynes (1883-1946).

La supériorité de l'entreprise privée sur l'entreprise publique est consacrée par la contribution fondamentale des théoriciens des droits de propriété, de l'agence, des choix publics et des coûts de transaction. Ces

théoriciens one essayé d'ouvrir la boite noire et de dépasser la vision réductrice de la théorie néo-classique de la rationalité. Ils constatent la complexité de la structure organisationnelle de la firme ainsi que les relations contractuelles liant les différents individus dans la firme.

Les précurseurs de cette vision renouvelée de la firme estiment que l'une des principales caractéristiques de la firme moderne « entreprise managériale » réside dans la séparation entre la propriété, détenue par les actionnaires, et le contrôle dévolu aux managers (Berle et Means, 1933). L'autre caractéristique s'intègre dans la « nature même de la firme » en tant qu'institution distincte du marché dont les transactions sont coordonnées par la structure organisationnelle de la firme afin de minimiser les coûts entraînés par le recours au marché (Coase, 1937)[31].

5.1. La théorie des droits de propriété

L'argumentation théorique qui justifie le plus clairement la privatisation est fondée sur la théorie des droits de propriété. En effet, cette théorie, définie par les trois attributs de la propriété d'un actif que sont le droit d'utiliser l'actif (usus), d'en tirer les revenus (fructus) ou d'en disposer (abusus), a eu un impact majeur sur la perception selon laquelle les systèmes de propriété privée sont supérieurs aux systèmes de propriété privée (Furubotn et Pejovic, 1972 ; Demsetz, 1967 ; Alchian, 1969,1987 ; Alchian et Demsetz, 1972). Par conséquent, le transfert de la propriété publique vers le secteur privé améliore la performance de l'entreprise publique privatisée.

Les tenants de la théorie des droits de propriété expliquent l'inefficience de l'entreprise publique par rapport à l'entreprise par deux facteurs essentiels : la clarté dans le mode de transferabilité des droits de propriété et les mesures incitatives ou disciplinaires inhérentes à chaque type d'entreprise. En effet, la théorie des droits de propriété insiste sur le fait que la supériorité de l'entreprise privée sur l'entreprise publique tient au fait qu'il existe des mesures disciplinaires émanant des marchés financier et de travail qui obligent les gestionnaires à rendre des comptes

L'entreprise publique, dont l'Etat est le créancier résiduel (Il reçoit le rendement résiduel) (Fructus et abusus) ainsi que les droits à l'usus (dans la majorité des PED) étant donné que l'Etat procède souvent à des désignations politiques (cooptation) des managers, est de nature moins incitative et donc moins efficiente que l'entreprise capitaliste ou

managériale (en référence à la typologie des firmes de Furubotn et Pejovich, 1972).

5.2. La théorie d'agence

L'argumentation prônée par la théorie d'agence en faveur de la privatisation réside dans la reconfiguration de l'architecture organisationnelle de l'entreprise privatisée ainsi que les mécanismes disciplinaires du marché pour minimiser les coûts d'agence. Le lien entreprise privatisée-marché est fondamental à l'inverse de l'entreprise publique. La théorie d'agence explique le « comment » de l'amélioration des performances de l'entreprise privatisée.

La théorie d'agence, introduite par les travaux de Berle et Means (1932) sur la séparation de la propriété et du contrôle, est fondée sur les travaux de Jensen et Meckling (1976). Elle permet d'examiner la relation contractuelle de délégation de l'usus du droit de propriété d'un principal (les actionnaires repreneurs) à un agent (managers) dans un contexte d'asymétrie d'information et sur l'analyse des mécanismes de contrôle, de discipline et de motivations qui permettent d'aligner les intérêts des agents sur ceux des principaux.

L'argumentation de Jensen et Meckling suppose que, dans un contexte d'asymétrie d'information, la séparation des fonctions managériales des structures de propriété dans les firmes managériales engendre des conflits d'intérêts[32]. Ces conflits peuvent entraîner des problèmes de dissimulation d'information et d'actions contraires aux intérêts des propriétaires (cas d'aléa moral). L'entreprise, afin d'obtenir une convergence d'intérêts, met en place des systèmes de gestion des conflits et intérêts : systèmes de gouvernance d'entreprise (SGE). Ces systèmes incluent notamment les mécanismes disciplinaires internes (conseil d'administration plus indépendant, contraintes budgétaires dures, intéressement aux résultats, stocks-options) et externes (marché financier dont OPA, marché du travail des managers dont changement de managers, marché des biens et services dont concurrence et faillite).

5.3. La théorie des choix publics

La théorie des choix publics est une théorie néolibérale élaborée essentiellement par les économistes Tullock (1965), Buchanan (1968), et Niskanen (1971). Elle postule que l'inefficience des entreprises publiques est due notamment aux groupes d'intérêts et aux jeux politiques qui caractérisent les administrations publiques.

Cette théorie stipule que les personnes qui sont supposées prendre les décisions publiques, notamment les administrateurs d'entreprises publiques, les politiciens et les bureaucrates, le font non pas en privilégiant les intérêts de la société dans son ensemble, mais plutôt leurs intérêts propres. Ainsi, l'école du « Public Choice » oppose l'État au marché. Le marché étant considéré comme le mécanisme d'allocation efficiente par excellence des ressources. A cet effet, la privatisation réduit l'interventionnisme de l'Etat et de ses nombreux démembrements dans les entreprises publiques, et permet ainsi à ces entreprises de poursuivre des objectifs strictement économiques et non politiques.

Conclusion

Le processus de privatisation apparaît comme étant une évolution institutionnelle majeure qui nécessite un changement dans l'architecture organisationnelle de l'entreprise.

En se basant sur les prémices de la théorie de propriété et celle de l'agence, théories inspirées de la pensée néolibérale, chercheurs et praticiens s'accordent à soutenir que la privatisation devrait améliorer la performance des entreprises publiques. Néanmoins certaines études empiriques sur l'impact des privatisations sur la performance des entreprises, réalisées dans les PED, semblent ne pas confirmer cette certitude.

L'efficacité de la privatisation est cependant contingente à des facteurs endogènes et exogènes à l'entreprise publique. En effet, la modélisation du lien privatisation – performance nécessite, en plus des aspects financiers, la prise en compte des variables environnementales, à savoir les facteurs contextuels socioéconomiques, institutionnels et politiques ainsi que les variables organisationnelles et de gouvernance.

Depuis 1980, la tendance est à la libéralisation des économies avec ses politiques de démantèlements, de déréglementations et de privatisations qui succèdent ainsi à une longue période d'Etat-providence ou Etat du bien-être (Welfare State). Mais rien ne dit que cette évolution se poursuivra longtemps. La crise financière mondiale a déjà refroidi les ardeurs des petits investisseurs. En Algérie, le processus de privatisation est pratiquement suspendu, poussé en cela par la cession des cimenteries d'Orascom au groupe français Lafarge[33], les transferts massifs de devises sous forme de dividendes des entreprises étrangères implantées en Algérie[34] et l'amplification de la crise financière mondiale qui ont donné,

à tort ou à raison, des justificatifs au gouvernement Algérien de revoir sa vision sur le désengagement de l'Etat de la sphère économique.

[1] Ces chiffres n'incluent pas les cessions d'actifs entrant dans le cadre des privatisations de masses (mass/ voucher privatisation) des pays de l'Europe de l'Est.

[2] Starr, P. (1988), "The meaning of privatization", Yale Law and Policy Review, Vol.6, pp.6-41. p.6.

[3] A. Bouachic (1982), « Les privatisations au Maroc », Morroco printing and publishing Co. In N.E.Sadi, Op.Cit. p.69.

[4] La première grande opération de privatisation à connotation idéologique « dénationalisations » a été effectivement initiée par le gouvernement d'Adenauer (ex-RFA) en 1961, en cédant, par le biais d'une OPV, la majorité de ses actions en faveur des petits porteurs. Néanmoins, c'est l'ampleur et le succès du programme de privatisations de Margaret Thatcher, notamment la privatisation, par l'intermédiaire de la bourse, de British Telecom en 1984, qui a véritablement imprégné aux privatisations son caractère global.

[5] F. V. Hayek considère que les entreprises étatiques (State-Owned enterprises) sont « naturellement » moins efficientes que les entreprises privées. IL estime que l'Etat industriel est une « antinomie ». Les lois naturelles du marché peuvent, à elles seules, assurer le bon fonctionnement de l'activité économie.

[6] Pour une lecture critique de ce consensus, voir Joseph E. Stiglitz, prix Nobel d'économie, president du Council of Economic Advisers de Clinton et ancien économiste en chef de la Banque Mondiale, « Quand le capitalisme perd la tête », 2003, Ed. Fayard et « La grande désillusion », 2002, Ed. Fayard

[7] In Le Monde, mardi 9 avril 2002.

[8] In Boubakri, Narjess, Jean-Claude Cosset, et Omrane Guedmani, (2005), « Liberalization,corporate governance and the performance of privatized firms in developing countries ", Journal of Corporate Finance, Vol. 11, p.768.

[9] Olivier Bouin, 1992, Centre de développement de l'OCDE, Cahier de politique économique N° 3, p. 9.

[10] Chiffres repris des documents du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements.

[11] Lahouari Addi estime que « les nominations à la direction (des entreprises étatiques) n'obéissent pas toujours aux critères de compétences exigés par la nature de l'activité économique, mais à un jeu politique ». In L. ADDI 1990, « L'impasse du populisme. L'Algérie : collectivité politique et Etat en construction », Enal.

[12] Pour une meilleure compréhension du comportement du manager Algérien, se référer à l'excellente étude menée par Mercure et al. (1997).

[13] Voir E. Flamholtz et R.K. Narasimhan, 2005, « Differential impact of cultural elements on financial performance », European Management Journal, vol. 23, N°1, pp. 50-64.

[14] D. Parker, 1995, « Privatisation and agency status: Identifying the critical factors for performance improvement", British Journal of Management, Vol. 6, pp.29-43.

[15] L. Addi considère l'entreprise publique algérienne comme le prolongement de l'idéologie étatique, et un instrument au service du pouvoir en place. In L. Addi, 1990, Op. Cit.

En outre, Mohamed Sadeg estimait que « tous les maux du secteur des entreprises publiques se situent, essentiellement, au niveau des politiciens qui veulent tout concentrer entre leurs mains, sans tenir compte des retombées de cette pratique sur la performance des entreprises. » in Sadeg, M. 1999, »Management des entreprises publiques », Les presses d'Alger, p.48.

[16] L'Algérie a officiellement démarré son programme de privatisation par l'introduction des articles 24 et 25 de la loi de finances complémentaire pour 1994 qui autorise les entreprises publiques autonomes à procéder à l'ouverture de leur capital social et/ou à la cession de leurs actifs. Ces deux articles ont été entérinés par la promulgation de l'ordonnance 95- 22 du 28 novembre 1995, relative à la privatisation des entreprises publiques. Mais le programme de privatisation n'a véritablement démarré qu'en 1998 avec la publication de la première liste des entreprises privatisables ; et surtout après avoir réduit les lourdeurs procédurales et les conflits de compétences entre les différents organes de décision liés à ce processus, avec la mise en place du dispositif institutionnel de l'ordonnance 01-04 du 20 août 2001, relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques.

Pour une analyse juridique et procédurale de la privatisation, se référer aux deux ouvrages suivants :

- Sadi, N. 2005, « La privatisation des entreprises publiques en Algérie », OPU Alger et UMDF Grenoble.

- Abdeladim, L. 1998, « Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb : Etude juridique », Les éditions internationales, Alger.

Parallèlement à ces privatisations, les réformes économiques se poursuivent actuellement avec l'introduction, d'une troisième génération de réformes appelée « stratégie et politiques de relance et de développement industriels » ou « stratégie industrielle ».

[17] C'est en 1944, à Bretton Woods, New Hampshire, qu'ont été créés le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Cette dernière institution constitue la composante majeure et d'origine du groupe de la Banque Mondiale. Ces deux institutions sont placées sous la tutelle étroite de Washington.

[18] Les recettes des hydrocarbures représentent prés de 98% des exportations globales de l'Algérie.

[19] L'assainissement des entreprises publiques, de 1991 à 2001, a coûté au trésor public 1200 Milliards de dinars pour un effectif de moins de 450000 employés. Plus de 40 milliards de dollars ont été consacrés à l'assainissement des entreprises publiques en Algérie, dont plus 4 milliards de dollars dans la seule loi des Finances 2008. Selon les estimations officielles du gouvernement pour 2007, plus de 70% des entreprises

publiques sont déstructurées sur un total de 1.255. Seules 365 de ces entreprises ont un actif net supérieur au quart de leur capital social et une trésorerie supérieure à un mois de leur chiffre d'affaires, les dettes à court terme représentant deux tiers de leur endettement.

[20] Chiffres avancés par A. Benachenhou, ancien ministre des finances qui considère également que sur les 1200 EPE existantes en 2005, 263 étaient « durablement déstructurées » et 600 « insuffisamment performantes » ; in El Watan Economie du 17 au 23 octobre 2005.

[21] Inspiré du modèle schématisé de Sir Adam Ridley, Executive Director, Hambros Bank ; in Holcblat, N. 1994, « La privatisation en Europe de l'Est : problèmes, méthodes et réalités », Economie et Statistique N° 279-280, p.107.

[22] Entre 1994 et 1998, 959 entreprises publiques ont été dissoutes. Les actifs cédés aux travailleurs a permis la création de 1774 entités économiques.

[23] Bien que l'ordonnance 01-04 n'ait pas mentionné cette distinction.

[24] Lamiri, A. 1993, « Gérer l'entreprise algérienne en économie de marché », Prestcom Editions, p.11.

[25] L'Algérien, de par sa culture et ses traditions ancestrales, a toujours préféré investir dans des activités commerciales, dont la rentabilité est quasi-immédiate, plutôt que la production de biens et services

[26] Par souci d'efficacité et d'harmonisation comptable, un nouveau référentiel comptable (le SCF : système comptable financier), basé sur les normes comptables internationales, IAS-IFRS, a été adopté. Il sera applicable à partir de janvier 2010.

[27] O. Williamson, 1993, in Holcblat, N. 1994, Op. Cit. , p.104.

[28] Seules deux entreprises sont actuellement cotées en bourse, l'entreprise pharmaceutique SAIDAL et l'entreprise de gestion touristique de l'hôtel El Aurassi. Ces deux entreprises ont procédé, en 1999, à l'ouverture partielle de leur capital à hauteur de 20%. Néanmoins dans la réalité, elles sont toujours sous le contrôle « intégral » de l'Etat.

[29] En cas de disponibilité d'informations financières et comptables sur un échantillon de plus d'une vingtaine d'entreprises privatisées et suivant le modèle de Megginson et al. (1994), une étude statistique des différentes mesures de performance serait privilégiée afin de tester les hypothèses de la problématique de base. Un test statistique, qui contribue à renforcer la validité des résultats, sera ensuite appliqué sur la période -2 à +2 avec 0 comme année de privatisation.

Les aspects organisationnels et de gouvernance d'entreprise sont analysés à partir d'une étude documentaire. Cette étude sera complétée par des entretiens ciblés avec les parties prenantes à ce processus de privatisation (repreneurs, dirigeants, représentants des travailleurs, investisseurs, responsables institutionnels et d'associations concernés).

[30] Selon Biddle G.C.,Bowen R.M. et Wallace J.C.(1997), « Does EVA beat earnings? Evidence on association with stock returns and firm values", Journal of Accounting and Economics, vol. 24, Decembre, pp.301-336 ; des études empiriques montrent que l'indicateur de rentabilité financière ou ROE constitue un meilleur indicateur de la

performance boursière réelle que l'EVA. In Alexandre H. et Charreaux G. (2004), « L'efficacité des privatisations françaises : Une vision dynamique à travers la théorie de la gouvernance », Vol.55, N°4, juillet, p.793.

[31] Ronald. H. Coase (1937), dans son ouvrage « The Nature of The Firm » distingue deux caractéristiques distinctives de la firme, l'élimination (plutôt) la réduction des coûts d'information sur les prix ou coûts de découverte des prix adéquats (suppression of the price mechanism) et l'économie des coûts de négociation et de conclusion de contrats séparés par l'intermédiaire de la coordination administrative par la firme.

La théorie des coûts de transactions d'Oliver Williamson (1985) s'inspire directement des travaux de Coase ainsi que des travaux sur la refondation de la théorie de la firme.

[32] Il est à noter que la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976) a servi de fondement à beaucoup de ces recherches. Selon cette théorie, dès que les actionnaires délèguent leur pouvoir décisionnel aux dirigeants, des conflits d'intérêts peuvent surgir, menant ainsi à des décisions sous-optimales. Afin de minimiser le risque d'un tel comportement de la part des dirigeants, des mécanismes de contrôle seraient alors nécessaires (Fama, 1980).

[33] « La cession de ces cimenteries par le groupe égyptien à une autre entreprise étrangère a suscité le mécontentement des pouvoirs publics, qui ont décidé de mettre de l'ordre dans le domaine et de revoir la stratégie de privatisation et de partenariat », a lâché le porte-parole du gouvernement Abderrachid Boukerzaza au sortir du Conseil de gouvernement. Ce cas est significatif de l'opacité ou manque de maitrise dans l'évaluation des EP à privatiser particulièrement si l'on sait que cet investissement, à l'instar d'Orascom Telecom Algérie, représente pratiquement un investissement de rente sans plus-value, ni transfert de téchnologie et qui plus fait appel aux fonds publics. Le groupe Orascom a bénéficié en plus du crédit bancaire, de la rente minière et énergétique tout en se permettant de vendre le ciment au prix international, ainsi que de la rente des télécommunications.

Ces avantages ont permis au groupe Orascom de réaliser, pour sa filiale de ciments 2 milliards de dollars de bénéfice avec un investissement initial de 400 millions de dollars (sur fonds publics) et la revente des cimenteries pour 8,8 milliards d'euros pour le groupe français Lafarge. Tout cela sans contrepartie pour l'Algérie.

[34] La dernière note de conjoncture de la Banque d'Algérie datée de juillet 2008 indique que les banques étrangères en Algérie ont enregistré en 2007 un taux de rentabilité exceptionnellement élevé de 28,01%. Ce taux est en forte hausse par rapport à 2006 où il n'était que de 23,40%. Le document affirme également que les sociétés étrangères établies en Algérie ont transféré, durant la période allant de 2005 à 2007, 15,7 milliards de dollars, qui, ajoutés aux 6,5 milliards de dollars de 2001 et 2004, font un total de 22,2 milliards de dollars de 2001 à 2007 dont une grande part pour les services dont l'assistance technique.

Dans le même temps, l'Algérie a reçu des « intentions d'investissements » (des promesses) directs étrangers atteignant seulement 13,53 milliards de dollars de 2001 à 2007, dont 60% émanaient d'investisseurs arabes. Ce niveau est donc bien en deçà des gains transférés à l'étranger !

Bibliographie

-Abdeladim, L. 1998, « Les privatisations d'entreprises publiques dans les pays du Maghreb : Etude juridique », Les éditions internationales, Alger.

-Addi L. (1990), « L'impasse du populisme. L'Algérie : collectivité politique et Etat en construction », Enal, Alger.

-Alchian A. et Demsetz H. (1973), « The property rights paradigm », The Journal, of Economic History, vol.33.

-Alexandre H. (2005), « Le point sur les privatisations », Cahiers du FARGO n°1051203, Université de Bourgogne, décembre.

-Alexandre H. et Charreaux G. (2004), « L'efficacité des privatisations françaises : Une vision dynamique à travers la théorie de la gouvernance », Vol.55, N°4, juillet, p.791-822.

-Baumol. W., Panzer, J., et Willig, R. D. (1986). Contestable industrial structure. Harcourt Brace and Jovanovitch.

-Ben Naceur S., Ghazouani S. et Omran M. (2007), « The performance of newly privatized firms in selected MENA countries: The role of ownership structure, governance and liberalisation policies », International Review of Financial Analysis, vol.16, pp.332-353.

-Berle A.A. et Means M.H. (1932), "The Modern Corporation and Private Property", New York, Macmillan.

-Black, B., Kraakman R. et Tarassova A. (2000), « Russian privatization and corporate governance: What went wrong ? ", Stanford Law Review, vol.52, July, pp.1731-1808.

-Boardman A.E. et A. R. Vining, (1989), "Ownership and performance in competitive environments: A comparison of the performance of private, mixed, and state-owned enterprises". Journal of Law and Economics, 32, pp.1-33.

-Boubakri N. et cosset J.C (1998), « The financial and operating performance of newly privatized Firms: Evidence from developing countries », Journal of Finance, vol. 53, pp1081-1110

-Boubakri N. et J.C. Cosset (1999), "Does privatization meet the expectations? Evidence from African countries", December 1999 Plenary on Privatization and Corporate Governance African Economic Research Consortium biannual research workshop Nairobi, Kenya.

-Boubakri, N. J.C. Cosset, et O. Guedmani, (2005), « Liberalization, corporate governance and the performance of privatized firms in developing countries", Journal of Corporate Finance, Vol. 11, pp.767-790.

-Bouin, O. 1992, « La privatisation dans les pays en développement : Réflexions sur une panacée », Centre de développement de l'OCDE, Cahier de politique économique N° 3.

-Boycko M., Shleifer A. et Vishny R.W. (1996), « A theory of privatization »,The Economic Journal ,vol 106pp309-319.

-Buchanan, J. M. (1968), „The Demand and Supply of Public Goods". Chicago: University of Chicago Press.

-Charreaux G. (1997), « L'entreprise publique est elle nécessairement moins efficace ? », Revue Française de Gestion, Septembre-Octobre, pp38-56.

-Coase R.H. (1937), "The Nature of the Firm", Economica, November,vol.4, n°16, pp.386-405.

-Coriat B. et Weinstein O. (1995), « Les nouvelles théories de l'entreprise » Paris, Livre de Poche.

-D'Souza J. et Megginson W.L. (1999), "The financial and operating performance of privatized firms during the 1990s ». Journal of Finance, N°48

-D'Souza J., Megginson W.L. et Nash R. (2007), « The effects of changes in corporate governance on operating performance: Evidence from privatizations", Gloal Finance Journal, vol.18, pp.157-184.

-Demsetz H. (1967), «Towards a Theory of Property Rights », American Economic Review, vol.57, pp.347-359.

-Demsetz H. (1983), « The Structure of Ownership and the Theory of the Firm », Journal of Law and Economics, vol. 26, June, pp.375-390.

-Demsetz H. (1988), « The theory of the firm revisited ", Journal of law, economics and organizations, vol4 pp141-162

-Dewenter K.L. et Malatesta P.H. (1997), « Public offerings of state-owned and privately-owned enterprises: an international comparison". Journal of Finance, vol.52, issue 4, pp.1659-1679.

-Dewenter K.L. et Malatesta P.H. (2001), "State-Owned and Privately-Owned Firms: An empirical Analysis of Profitability, Leverage, Labour Intensity", American Economic Review, 91 (1), mars, pp.320-334.

-Djankov S. Et Murrell P. (2002), « Enterprise restructuring in transition : A quantitative survey », Journal of Economic Literature, vol.40, pp.739-792.

-Fama E. (1980), « Agency problems and the theory of the firm », journal of political economy, vol88, pp288-307

-Flamholtz E. et R.K. Narasimhan, 2005, « Differential impact of cultural elements on financial performance », European Management Journal, vol. 23, N°1, pp. 50-64.

-Frydman R., Gray C., Marek H., et Rapaczynski (1999), « When does Privatization Work? The Impact of Private Ownership on Corporate Performance in the Transition Economies», the quarterly Journal of Economics, vol.114, November, pp.1153-1191.

-Furubotn E. et Pejovich S. (1972), « Property Rights and Economic Theory: A survey of recent literature », Journal of Economic Literature, vol. 10

-Gupta, N. (2005), "Partial privatization and firm performance. », Journal of Finance, vol.60, pp.987-1015. .

-Hafsi T. (1990), « Gérer l'entreprise publique », OPU, Alger.

-Hayek F.A. (1945), « The Road to Selfdom », Univesity of Chicago University Press.

-Holcblat, N. 1994, « La privatisation en Europe de l'Est : problèmes, méthodes et réalités », Economie et Statistique N° 279-280, p.107.

-Jensen M.C et Meckling W.H. (1976), « Theory of the firm: Managerial behaviour, agency coasts and ownership structure », journal of Financial Economics, vol. 3, pp.305-360

-La porta R, Lopez- De- Silanes F et Shleifer A (1999). « Corporate ownership around the world », Journal of finance, vol.54 n° 2 pp 471-517.

-Lamiri, A. 1993, « Gérer l'entreprise algérienne en économie de marché », Prestcom Editions, Alger.

-Leibenstein H. (1978), "On the basic proposition of X-Efficiency Theory", American Economic Review, May, 68, 2, pp.328-332.

-Lopez-De-Silanes F. et Chong A. (2003), « The truth about privatization in Latin America », Yale ICF Working paper, n°03-29, Octobre. In http://www.papers.ssrn.com.

-Martin S. et D. Parker (1995), " Privatization and Economic Performance Throughout the UK BusinessCycle",*Managerial and Decision Economics*, Vol. 16, No. 3, Mai - Juin., pp. 225-237.

-Megginson W.L., Nash R.C. et Van Randenborgh M. (1994), "The financial and operating performances of newly privatized firms: international empirical analysis", Journal of Finance, vol.69, N°2, juin, pp.403-452.

-Megginson W.L., et D'Souza J. (1999), « The financial and operating performance of newly privatized firms during the 1990s », Journal of Finance, vol.39, pp.321-389.

-Megginson W.L. and Netter J.M. (2001), « From state to market: A survey of Empirical studies on privatization », Journal of Economic Literature, vol.39, pp321-389.

-Mercure D., Harricane B., Seghir S. et Steenhaut A. (1997), " Culture et Gestion en Algérie", Harmattan.

-Nellis J. (1999), "Time to rethink privatization in transition economies?", IFC Discussion paper,n°38,World Bank Group.

-Niskanen W. (1971), « Bureaucracy and representative government ", University of Chicago Press.

-Parker D. 1995, « Privatisation and agency status: Identifying the critical factors for performance improvement", British Journal of Management, Vol. 6, pp.29-43.

-Ramamurti R. (1996), « The new frontier of privatization », In Ramamurti R. (Ed.), "privatizing Monopolies: Lessons from the Telecommunications and transport Sectors in Latin America", John Hopkins U. Press, pp.1-45.

-Sadeg, M. 1999, »Management des entreprises publiques », Les presses d'Alger, p.48.

-Sadi, N. 2005, « La privatisation des entreprises publiques en Algérie », OPU et UMDF Grenoble ;

-Shirley M.M. (1998), "Why performance contracts for state-owned enterprises haven't worked?" Note 150, World Bank.

-Shleifer A. et Vishny R.W. (1997), « A survey of corporate governance", journal of Finance N°2, pp737-783

-Shleifer A. (1998), "State versus Private Ownership", Journal of Economic Perspectives, vol.12, pp.133-150.

-Smith A. (1776), "Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations",Gallimard, Paris.

-Steward G. (1991): « The quest for value » Harper Collins, New York, 1991.

-Starr, P. (1988), "The meaning of privatization", Yale Law and Policy Review, Vol.6, pp.6-41. p.6

-Stiglitz, J.E. « La grande désillusion », ed. Fayard, Paris, 2002. Stiglitz, J.E. « Quand le capitalisme perd la tête «, ed. Fayard, Paris, 2003.

-Tullock, G. (1965). The politics of bureaucracy. Washington D.C., Institute of Economic Affairs.

-Vickers J. and Yarrow G. (1985), « Privatisation and the natural monopolies », public policy centre, London.

-Vickers J. et Yarrow G. (1989), Privatization: an economic analysis, MIT Press, Cambridge

-Vickers J. et Yarrow G. (1991), "Economic Perspectives on Privatization", Journal of Economic Perspectives, vol. 5, pp.111-132.

-Williamson O.E. (1985), "The economic institutions of capitalism: Firms, markets, relational contracting", New York Free Press.

-Wolf C. et M.G. Pollitt, 2008, "Privatising national oil companies: Assessing the impact on firm performance", Cambridge Working Paper in Economics N°0811

-Yarrow G. (1986), "Privatization in Theory and Practice", Economic Policy, vol. 2, pp.324-364.

-Yin R.K (2003), "Case Study Research, Design and Methods, Applied social Research Methods series", sage publications, 3° edition.